

COMMUNE DE DOMPS

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le deux avril deux mil vingt et un à 17 h 30, suivant convocation en date du vingt-six mars deux mil vingt et un, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BELLET Beatrice, Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membre excusée n'ayant pas donné pouvoir : Mme CYRILLE Aurore

Membre excusé ayant donné pouvoir : LECOMTE Jean Luc à BELLET Béatrice

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 26 mars 2021

**Secrétaire de séance** : Mr CHASSAGNE Yannick

**Délibération 2021/018 en date du 2 avril 2021**

**Vote des taux d'imposition 2021**

Mme le Maire rappelle les bases et les taux votés en 2020 et donne lecture des produits attendus des taux pour 2021 prenant en compte la suppression de la taxe d'habitation et la dotation de compensation de l'Etat.

Pour l'année 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer les taux des 2 taxes directes locales (taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties), de la manière suivante :

<b>Taux et bases prévisionnelles pour 2021 :</b>			
	<b>Bases</b>	<b>T% votés</b>	<b>Produits</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	123 700 €	30.86 %	38 174 €
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	14 000 €	69,89 %	9 785 €
<b>Total produit</b>			<b>47 959 €</b>

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

En Mairie le 6 avril 2021.

Le Maire

